

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 2 janvier 2023

Le lundi deux janvier deux mille vingt-trois, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de M. Eloy JARAMAGO, Maire, à la mairie à 20h00.

Membres présents :

- M. Eloy JARAMAGO
- M. Florence NUNINGER-PARIZOT
- Mme Pascaline FORNOT
- M. Nicolas JEANDOT
- Mme Edith PAILLER
- M. Gérard BASTIEN
- Mme Hélène ASTRIC
- M. Etienne MACHUREY
- Mme Eliane NUNINGER
- M. Franck NIALON
- M. Sylvain SŒUR
- M. Thomas MILLET
- Mme Karine BOUILLÉ
- Mme Sakina JAMALI
- M. Luc PIERRET

Membre absent : aucun

M. Luc PIERRET a été élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal du jeudi 5 décembre 2022 :

Madame ASTRIC fait part de plusieurs remarques.

Le procès-verbal du 5 décembre 2022 est adopté par 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour.

Poste ATSEM à l'école maternelle : demande de réduction du temps de travail

Mme Christiane BARBE, ATSEM à l'école maternelle, souhaite pour des raisons personnelles, ne plus effectuer les temps de ménages pendant les vacances scolaires. Cette demande induit le passage de son temps de travail de 30/35èmes à 28/35èmes.

Thomas MILLET précise que les heures libérées seront, bien entendu en premier lieu, proposées aux autres agents de la commune.

La demande est adoptée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition temporaire d'un appartement communal à une famille ukrainienne.

L'adjointe au maire en charge des affaires sociales expose que le mode de calcul de l'aide financière mensuelle aux réfugiés ukrainiens a évolué. Ainsi la famille Kostiukov a vu son allocation mensuelle divisée de moitié car elle est logée gratuitement dans l'appartement communal du 8 Route de Besançon. Depuis le mois d'octobre la famille perçoit 530 € d'aide.

L'assistante sociale qui les accompagne propose de leur faire payer un loyer mensuel de 96 € ce qui leur permettrait de percevoir de nouveau 960 € d'allocation. De plus la commune percevra un loyer mensuel de 96 €.

Il est donné lecture de la convention correspondante.

Lecture entendue, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Etat annuel des indemnités 2022 des élus :

L'adjoind au maire en charge des finances expose que conformément à la loi engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique, la commune doit établir chaque année avant le vote du budget un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat électif pour l'année N-1.

Identité des bénéficiaires	% de l'indice brut 1027 (du 01/01/2022 au 19/03/2022)	% de l'indice brut 1027 (du 19/03/2022 au 31/12/2022)	Montant brut des indemnités 2022	Total avec charges Commune Dont part CAREL patronal	CAREL Part élu	Indemnités SIVOM de Bousnières	Indemnités GBM	Total perçu en brut par les élus en 2022
Hélène ASTRIC Maire du 1/01/2022 au 19/03/2022	51.6 %		5 218.01 €	10 559.76 €	3 510.79 €			8 728.80 €
Eloy JARAMAGO Adjoint du 01/01/2022 au 19/03/2022	19.80 %		770.10 €	802.44 €				770.10 €
Eloy JARAMAGO Maire du 19/03/2022 au 31/12/2022		37.28 % puis 35.975 % à compter du 01/07/2022	13 618.95 €	14 190.94 €		2 319.72 €	370.28 €	16 308.95 €
Florence PARIZOT 1 ^{er} adjointe. A compter du 19/03/2022		17.82	6 660.55 €	6 940.30 €				6 660.55 €
Thomas MILLET 2 ^{ème} adjoint	19.80 %	17.82	7 430.75 €	7 742.74 €				7 430.75 €
Pascaline FORNOT 3 ^{ème} adjointe	19.80 %	17.82	7 430.65 €	7 742.74 €				7 430.75 €
Luc PIERRET Conseiller municipal du 01/01/2022 au 19/03/2022	50 % de 19.80	-	179.68 €	187.23 €				179.68 €

Thomas MILLET, adjoint aux finances, précise que l'état des indemnités présenté n'engage la commune que sur le mandat actuel et qu'avec le maire Eloy JARAMAGO.

Les baisses d'indemnités, souhaitées et votées par et pour chacun des élus concernés, permettent à la commune d'être en dessous de la moitié du PMSS (plafond sécurité sociale) et exonèrent ainsi la commune de cotisations patronales, réduisant les dépenses.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le Maire présente le PCS et sa finalité. Le Plan Communal de Sauvegarde a pour objet de formaliser les moyens et personnes du conseil municipal en cas de crise (catastrophe naturelle, accident etc...)

Sa présentation en séance avait pour objet de reprendre celui existant pour l'adapter à la commune et d'élaborer les groupes de personnes le composant avec l'équipe municipale.

Il est évoqué l'achat d'un groupe électrogène et de talkies-walkies en cas de coupure prolongée d'électricité.

Une autre séance de travail sur le PCS aura lieu le 18 février 09h-12h pour préparer les fiches Opérationnelles, Actions, et Support qui le composent.

Une mise en pratique de celui-ci aura lieu le 11 mars 09h-12h.

Questions diverses :

- Bilan du calendrier de l'aveugle : très positif, beaucoup de lettres d'enfants. A renouveler, mais pas tous les ans.

- Les bénéfices obtenus au cours de la soirée vin chaud seront remis en petit comité pour respecter les donateurs et les bénéficiaires. Un article dans le Grand Loup résumera la soirée. La soirée vin chaud 2023, devrait se tenir le vendredi 22 décembre.

- Sur proposition des vétérans du foot, pour faire des économies d'énergie les entrainements du vendredi soir sont décalés au dimanche matin.

- Nouveau cas de circulation motorisée sur le stade : la gendarmerie est intervenue. Pour rappel, la mairie, pour sa part ne pourra intervenir ou statuer que sur la base d'éléments matériels (photos, vidéos). Il a été décidé de chiffrer et installer une nouvelle barrière limitant l'accès au stade par l'arrière des filets, au niveau des cages de foot.

- Thé dansant des anciens du 29/01/23 : Les invitations sont prêtes et devront être distribuées au plus vite.

- Poteau téléphonique abattu aux Papèteries : Une relance auprès d'Orange doit être faite pour que celui-ci soit réparé.


- Le comité forêt s'est retrouvé entre les fêtes pour une action nettoyage autour de la marre de la taille. Des troncs au sol et des arbres ont pu être déblayés pour ensuite permettre un curage de la marre.

- Affouage : La société qui devait intervenir étant bien occupée, un report de date d'intervention est prévu pour fin janvier. Les dates d'affouages seront potentiellement décalées en conséquence.

Eloy JARAMAGO
Maire de Boussières



La séance est levée à 22h23


Luc Pivouch,
le secrétaire de séance

